



Nouvelles du C.A.

Volume 15, n°4 (N° 400, 25 avril 2018)

Protocole d'entente avec la Ville de Montréal

Comme le contrat avec la Ville de Montréal se termine le 30 juin 2018, il fallait renouveler l'entente, ce qui a été fait. Le projet d'entente de location des installations du Centre d'éducation physique et de sport (CEPS) entre la Ville de Montréal et le cégep du Vieux Montréal, de 2018 à 2021, a été présenté lors de l'assemblée.

Le conseil d'administration a autorisé la directrice générale, Mme Mylène Boisclair, à signer l'entente de location des installations du CEPS entre la Ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie) et le CVM.

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

La Politique d'évaluation des programmes d'études du cégep du Vieux Montréal a été modifiée à plusieurs reprises afin de faire évoluer nos pratiques en matière d'évaluation des programmes.

La dernière modification visait un allègement des processus. Toutefois, celle-ci touchait principalement les étapes de rédaction des rapports et d'approbation. Le projet de politique vise maintenant une refonte complète de la PIEP de façon à y intégrer une approche d'évaluation continue combinée à un allègement des processus.

La [politique modifiée](#) a été adoptée par le conseil d'administration.

Nomination au comité d'éthique de la recherche

La Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains, adoptée par le conseil d'administration le 27 février 2013, prévoit la formation d'un comité d'éthique de la recherche. L'article 7.2 relatif à la composition du comité stipule que les membres sont nommés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a nommé ou renouvelé pour une période de deux ans les mandats des personnes suivantes :

- Mme Emmanuelle Marceau, enseignante en philosophie au cégep du Vieux Montréal (présidente)
- M. Guillaume Ouellet, chercheur au Centre de recherche et d'expertise sur la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et professeur associé au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (vice-président)
- Mme Suzanne Pitre, enseignante en design d'intérieur au cégep du Vieux Montréal (secrétaire)
- M. François Bastien, enseignant en photographie au cégep du Vieux Montréal
- M. Frédéric Desaulniers, étudiant au baccalauréat en psychologie à l'Université de Montréal

Programme d'attestation d'études collégiales de Spécialisation en composition numérique

Le conseil d'administration a adopté le programme d'AEC de Spécialisation en composition numérique tel que présenté lors de l'assemblée.

D'une durée de 540 heures, ce programme vise à former des artistes en composition numérique aptes à travailler dans l'industrie du film et de la vidéo, dans le secteur des effets visuels et de l'animation. Relié au DEC de référence Animation 3D et synthèse d'images, ce projet d'AEC de spécialisation a été développé en consortium par le cégep de Matane et le cégep du Vieux Montréal. Il a fait l'objet d'une présentation à la Direction des études adjointe et au Département de cinéma d'animation. De plus, le programme a reçu un appui favorable de la commission des études le 8 mars 2018.

Budgétisation d'investissement 2018-2019 de la norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)

Le conseil d'administration a adopté le budget d'investissement 2018-2019 « norme MAOB » pour un montant de 2 962 360 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil de trésor du Québec, ainsi que le budget d'investissement 2018-2019 financé par la Fondation du cégep du Vieux Montréal pour un montant de 63 090 \$.

La norme MAOB est une enveloppe normalisée servant au remplacement et à l'acquisition des divers équipements et mobiliers pour les programmes de formation et l'administration du Cégep.

Comme chaque année, le Collège a dû estimer le montant avec lequel le comité MAOB a travaillé.

Pour 2018-2019, les demandes ont totalisé 5 850 000 \$ et la norme a été estimée à 2 450 000 \$. Le CVM a fait, cette année encore, une analyse détaillée des économies réalisées sur les acquisitions des années antérieures, ce qui a permis au Collège d'augmenter le financement disponible afin de répondre à des besoins incontournables.

Acquisition de caméras pour le studio de télévision

Les membres du conseil d'administration ont autorisé la dépense pour l'acquisition de caméras pour le studio de télévision, pour un montant ne dépassant pas 291 227 \$ avant taxes. Ils ont également autorisé une somme supplémentaire de 29 123 \$, représentant 10 % de la valeur totale de la dépense, et la Direction générale à émettre les bons de commande conséquents à cette dépense.

Dans le but d'équiper le studio de télévision, notamment pour le programme Technologie de l'électronique, voie de spécialisation Audiovisuel, le Cégep a procédé à un appel d'offres afin d'acquérir des caméras de studios professionnels avec les options suivantes :

- Connexions par fibre optique;
- Unités de contrôle de caméra physique et logiciel;
- Pieds de caméra pneumatiques;
- Accessoires et câblages.

Acquisition d'ordinateurs et d'écrans

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- autoriser la dépense pour l'acquisition d'ordinateurs et d'écrans pour un montant ne dépassant pas 1 045 000 \$ avant taxes;

- autoriser une somme supplémentaire de 104 500 \$ représentant 10 % de la valeur totale de la dépense;
- autoriser la Direction générale du CVM à émettre les bons de commande consécutifs à cette dépense.

Ceci permettra, entre autres, le renouvellement d'ordinateurs pour les départements suivants :

- Informatique : 127 ordinateurs
- Design industriel (nouveau laboratoire) : 25 ordinateurs
- Génie mécanique : 39 ordinateurs
- Design d'intérieur : 26 ordinateurs
- Architecture : 8 ordinateurs
- Formation aux entreprises : 34 ordinateurs
- Cinéma d'animation : 52 ordinateurs
- Jeu vidéo : 83 ordinateurs
- Technologie du génie électrique : 25 ordinateurs
- 85 ordinateurs pour différents besoins pédagogiques
- 32 ordinateurs portatifs (besoins pédagogiques et administratifs)

Les écrans (100) seront réservés pour la pédagogie (principalement pour les départements d'architecture, de design industriel et d'informatique).

Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

Le conseil d'administration a adopté les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction telles que présentées lors de l'assemblée.

Les principales exigences des nouvelles lignes internes de conduite viennent encadrer :

- les mesures prises pour s'assurer que, tant qu'il n'est pas rendu public, un document d'appel d'offres ou tout autre document ou information qui y est relatif est traité comme un document confidentiel;
- les mesures prises pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts;
- les moyens mis en place pour assurer une plus grande ouverture à la concurrence et aux PME et pour éviter toute exigence disproportionnée dans les appels d'offres;
- les mesures mises en place pour identifier clairement les consultants et pour restreindre leur accès aux locaux et aux renseignements jugés essentiels pour réaliser leur mandat.

Les lignes internes de conduite proposées pour adoption au conseil d'administration ont été rédigées dans le respect de la Loi sur les contrats des organismes publics, et plus spécifiquement dans le respect de l'article 24 de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics Loi sur les contrats des organismes publics. Ce document a été élaboré par des représentants de la Direction des ressources matérielles et de la Direction des finances et des entreprises autofinancées.

Budgétisation d'investissement 2018-2019 de la norme réfection, transformation et déficit d'entretien

Les membres du conseil d'administration ont adopté le budget d'investissement 2018-2019 « norme réfection et transformation » pour un montant de 3 151 000 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec.

Au cours des dernières années, des réserves ont été accumulées et des projets majeurs ont été réalisés. Le Collège poursuivra les efforts pour rattraper le retard sur l'entretien préventif et correctif des bâtiments selon le plan établi de gestion du maintien d'actif.

De plus, le Cégep procèdera à des travaux de réfection de certains éléments des systèmes de ventilation qui sont en fin de vie utile et qui ont été identifiés dans le rapport d'optimisation des systèmes électromécaniques réalisé dans le cadre du projet d'économie d'énergie.

Finalement, la réalisation de travaux d'aménagement se poursuivra pour répondre aux besoins pédagogiques et pour améliorer les espaces de vie et d'études du cégep.

Pour la prévision 2018-2019 approuvée par le conseil d'administration, de nouveaux projets seront réalisés au cours de l'été 2018 ou le seront au cours de l'année.

Prochaine réunion

La prochaine rencontre se tiendra le 13 juin 2018.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*